



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **05 FEVRIER 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0033**

Objet : DSIL 2024 – Etude de faisabilité des aménagements sur le site Bergès à Villard-Bonnot – Modalités de financement

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 68
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

13 FEV. 2024

et publié le

13 FEV. 2024

Secrétaire de séance :
Christelle MEGRET

Le lundi 5 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 30 janvier 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Youcef TABET, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Philippe BAUDAIN à Agnès DUPON, Michèle FLAMAND à Claude BENOIT, Pierre FORTE à Martine VENTURINI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Annick GUICHARD à Anne-Françoise BESSON, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu la délibération n° DEL-2021-0264 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan en date du 28 juin 2021 relative au Contrat de Relance et de Transition Energétique,

Vu la délibération n° DEL-2022-0262 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan en date du 27 juin 2022 attribuant délégation au Président en matière de sollicitation de subvention,

Vu la délibération n° DEL-2023-0001 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan en date du 31 janvier 2023 déterminant la stratégie et les orientations du Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la délibération n° DEL-2023-0457 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan en date du 18 décembre 2023 relative au mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la Société Publique Locale Isère Aménagement pour la réalisation d'études sur le site Bergès à Villard-Bonnot,

Considérant l'inscription du projet au Plan Pluriannuel d'Investissement lors du vote du budget primitif 2024,

La Communauté de communes Le Grésivaudan souhaite réaliser sur son territoire une opération poursuivant l'aménagement du secteur du « Site Bergès ».

A cette fin, elle doit étudier les conditions de réhabilitation et de transformation, s'assurer de la faisabilité technique, de l'opportunité programmatique des bâtiments existants, des aménagements envisagés à l'échelle du site ainsi que des possibles connexions à une échelle plus large avec le site des papeteries.

Validé dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de communes Le Grésivaudan, inscrit dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Energétique et situé dans une commune signataire d'une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), ce projet se traduit par un mandat d'études confié à la SPL Isère Aménagement pour un montant de 241 000 € HT.

L'Etat accompagne d'ores et déjà ce projet en finançant les études d'aléas et sera également sollicité pour les investissements futurs du site.

C'est la raison pour laquelle cette dotation est sollicitée sur cette opération selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux
DSIL 2024	72 300 €	30 %
Autofinancement	168 700 €	70 %
TOTAL	241 000 €	100 %

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'adopter le plan de financement de l'opération relative aux études portant sur les aménagements du site Bergès à Villard-Bonnot,
- De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **05 FEV. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

